



La CPME Sud lance le Groupement de Prévention Agréé (GPA) pour aider les entreprises en difficulté



La CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur lance le Groupement de Prévention Agréé (GPA) sur tout le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce dispositif permet à des petites entreprises en difficulté de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés qui sont assurés par des bénévoles issus du monde de l'entreprise (professionnels actifs ou retraités).

Le groupement de prévention agréé (GPA) Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrit dans le code de commerce (article 611-1), accompagne et aide les entreprises en difficultés (de toutes tailles). Il est composé de bénévoles (retraités) ayant une réelle expertise dans leur domaine d'intervention (anciens banquiers, experts comptables, huissiers, juges au tribunal de commerce ...).

« Ce GPA a pu voir le jour grâce à la volonté de François Asselin, président de la CPME, Renaud Muselier, président de Régions de France et François Bonneau, président délégué de Régions de France, qui ont souhaité communément accompagner les entreprises en difficulté, en encourageant le recours aux groupements de prévention agréés (GPA). Le GPA Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur va oeuvrer en ce sens et élaborer avec les chefs d'entreprise des solutions pragmatiques pour les aider et les accompagner dans sa période critique. Notre groupement mettra à disposition des entrepreneurs son savoir-faire, son dynamisme et



[Visualiser l'article](#)

son réseau, dans la plus stricte confidentialité et en toute gratuité » commente **Alain GARGANI** , président de la CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un accompagnement gratuit dispensé par une équipe de bénévoles experts dans leur domaine
Ce service lancé par la CPME Sud a pour mission principale d'accompagner rapidement, gratuitement et de façon confidentielle tout dirigeant d'entreprise en difficulté ou s'interrogeant sur son avenir qui le sollicite. Le GPA aide le chef d'entreprise à résoudre ses urgences dans les domaines financiers, juridiques... Plus la prise en charge est activée tôt, plus la démarche et le plan d'action du GPA établi par les experts et spécialistes seront efficaces. Le GPA est animé par d'anciens ou d'actuels chefs d'entreprise experts dans le domaine : **expert-comptable, avocat, notaire, banquier, cadre du groupe EGEE, huissier de justice, juge au Tribunal de Commerce...**). Ils sont pour une partie en arrêt de leur activité, pour d'autre en complément afin de faire bénéficier gratuitement de leurs grandes et diverses expériences dans la gestion d'une entreprise.

Faire appel au GPA pour répondre à 5 problématiques

Grâce à l'intervention du GPA, les entreprises pourront bénéficier des accompagnements des experts bénévoles pour les accompagner dans :

- ▶ **la Négociation des échéances** : Fonds de solidarité
- ▶ **l'Aide personnalisé** e : Expert comptable ; Avocat ; Banquier ; Accompagnement personnel (Psy)
- ▶ **le Management Financier** : BFR ; Encours clients/Recouvrement ; Dette (URSSAF,PGE, fournisseurs...)
- ▶ **le Management Social** : Chômage partiel ; Télétravail ; Formation
- ▶ **le Management Commercial** : Chômage partiel ; Télétravail ; Formation ; Digitalisation ; Communication ; Redémarrage d'activité

Qui sont les lanceurs d'alerte ?

Au premier rang l'URSSAF, la Banque de France, les banques elles-mêmes, la DIRECCT, la DGFIP, ... tous ceux qui habituellement sont la bête noire des entrepreneurs, le CIP (Centre d'information sur Prévention des difficultés des entreprises), l'APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en souffrance Aigu#e), les Chambres de Commerce et d'Industrie. En cas de difficulté ou de retard de paiement, ils avertissent le GPA qui peut prendre les choses en main. Ces différentes instances, au niveau régional et/ou départemental, ont compris l'enjeu de jouer collectif pour un projet gagnant/gagnant. Si après avoir étalé les dettes, remis les compteurs à flots, réorganisé le carnet de commandes, il manque de l'argent, le GPA se tournent vers ses autres partenaires au premier rang desquels le réseau Initiative qui gère des fonds dédiés, dont celui de la revitalisation.

Qui peut bénéficier de cet accompagnement ?

Un commerçant ou artisan, une EIRL ou une personne morale peut adhérer au groupement de prévention agréé par le préfet de région. Ce groupement fournit à ses adhérents, de façon confidentielle, une analyse comptable et financière des informations que ceux-ci s'engagent à lui transmettre. Lorsque le groupement détecte des indices de difficultés, il en informe l'adhérent et peut lui proposer l'intervention d'un expert. Les administrations coopèrent avec ces groupements de prévention agréés. La Banque de France peut aussi être appelée à donner des avis sur la situation financière des adhérents. Les groupements de prévention agréés sont habilités à conclure des conventions au profit de leurs adhérents, notamment avec les banques et les assurances.

Comment se passe l'accompagnement par le GPA ?

1. Le Chef d'Entreprise appelle le GPA.

www.petitesaffiches.fr
Pays : France
Dynamisme : 7



[Visualiser l'article](#)

2. Il est reçu par le Comité d'écoute
 1. Prévoir environ 1h30.
 3. Un plan d'actions est élaboré avec le Chef d'entreprise.
 4. Un membre du Comité d'écoute est désigné pour assurer le suivi avec le chef d'entreprise.

Le Comité d'écoute

Il détermine avec le Chef d'Entreprise si le modèle économique de l'entreprise est viable ou non.

► > modèle économique viable

- Plan d'accompagnement
- Parrainage, diagnostique spécifique, Formation, Recrutement
- Plan de financement
- Banques, Initiative Loir-et-Cher, médiation du crédit, réseau Entreprendre, BPI
- Plan de facilitation
- Urssaf, Rsi, Direccte, Ddip, Préfecture, Conseil Régional, Codefi, Commission des Chefs de Services Financiers

► > modèle économique non viable

- Accompagnement vers le Tribunal de Commerce
- Accompagnement vers une cellule psychologique
- Facilitation vers le rebond

Comment contacter le GPA ?

Le GPA de la région Sud comprend six antennes départementales, s'appuyant sur les CPME 04, 05, 06 (déjà en place depuis 2019), 13, 83 et 84.

Contact

GPA PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
CPME SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
Acticentre – 8, allée des informaticiens Les Milles
13290 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 59 59 23 / contact@cpmesud.fr